

Quimper, le

26 NOV. 2025

Service Aménagement
Unité planification et urbanisme

Affaire suivie par : Nathalie Bodéré-Le Lay
Tél : 02 98 38 51 35
Mél : nathalie.bodere-lelay@finistere.gouv.fr

LE PRÉFET

à
Madame La Présidente du SYMESCOTO

OBJET : SYMESCOTO – projet arrêté d’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l’Odet
PJ : Rapport d’analyse

Par délibération du 1er juillet 2025, le SYMESCOTO a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En application des dispositions de l’article L. 143-20 du Code de l’urbanisme, vous nous avez adressé pour avis le dossier correspondant qui a été reçu en préfecture du Finistère le 30 juillet 2025 .

Conformément aux modalités d’association de l’État à l’élaboration des documents d’urbanisme, j’ai demandé à mes services associés à cette procédure de me faire connaître leurs observations sur le projet.

Je note positivement la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels et de développement durable avec la priorisation du renouvellement urbain et la reconquête des centralités et de développement équilibré du territoire.

La trajectoire de réduction de la consommation foncière devra être réévaluée afin de se conformer à la temporalité et aux objectifs affichés par le SRADDET. La collectivité devra également justifier des besoins en foncier pour le développement économique.

L’identification du secteur de Kerambris sur Fouesnant en tant que village économique devra être reconsidérée compte tenu, d’une part, du jugement du TA en date du 4 décembre 2020 et confirmé par la CAA du 5 avril 2022 qui considère que ce secteur ne dispose pas les caractéristiques d’un village et conforté par l’obtention d’une dérogation par décret du 27 novembre 2023 au principe de continuité de la loi littoral pour un projet photovoltaïque sur un site en friche.

Les enjeux de la transition énergétique dans un contexte de changement climatique, ont fait l’objet de remarques par les services de l’État. Ces observations sont soulevées dans le but d’affirmer les ambitions déclinées dans le document et d’améliorer le portage des volets traités.

J'émet donc un avis favorable à ce projet de ScoT, sous réserve de la prise en compte des observations formulées afin de rendre aisée la déclinaison du schéma dans les documents d'urbanisme locaux et d'aboutir à un projet répondant pleinement aux principaux enjeux de votre territoire.

Je vous invite en conséquence à soumettre le projet de SCoT arrêté à l'enquête publique accompagné du présent avis et de l'analyse jointe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles à la bonne compréhension des observations formulées dans mon avis.



Le Préfet,
Louis LE FRANC